



## Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 5 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à 18h00, se sont réunis à la Mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président, dûment convoqués le 25 février 2025.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Claude BODET ; Nicolas AMBROSINI ; Roger COUE ; Jean-Claude DENIE ; Jean-Noël DESBOIS ; François FONTAINE ; Catherine RICHOMME ; Caroline LEBEAU ; Denis LENORMAND.

Secrétaire de séance : Caroline LEBEAU

### Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

#### 1 - Débat d'orientation budgétaire 2025 - Budget principal

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

##### Slide 6

Pour l'augmentation des dépenses d'assurance, Monsieur le Président indique que le Président de l'Association des Maires de France (AMF) a envoyé un courrier au gouvernement afin de faire part des difficultés rencontrées par les collectivités locales pour obtenir une couverture d'assurance (pas de réponse aux appels d'offres, augmentation importante des tarifs,...).

Pour le chapitre budgétaire lié aux charges financières, Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat) précise que la dépense réelle de la dette est estimée à 65 000 €, une enveloppe supplémentaire de 30 000 € a été intégrée afin d'anticiper le nouvel emprunt qui sera souscrit en 2025.

##### Slide 7

Pour les produits des services, Monsieur le Président ajoute que les produits des locations de salles ne sont plus inclus dans ce chapitre budgétaire mais dans celui des participations communales. En effet, le Comité Syndical, lors de sa séance du 4 décembre 2024, a autorisé la collecte par la ville de Guérande de ce produit via un logiciel spécialisé, un reversement des recettes encaissées sera effectué en fin d'année sur le compte du Syndicat. Il explique que ce produit a augmenté de 59% (+2 200€) entre 2023 et 2024.

Jean-Noël DESBOIS demande quel est le volume d'augmentation des recettes de la restauration scolaire. Monsieur le Président répond que cette augmentation est due à l'augmentation des effectifs ainsi qu'à la revalorisation des tarifs, elle représente une augmentation d'environ 9% des recettes entre 2023 et 2024.

##### Slide 9

Monsieur le Président souligne la somme importante engagée en 2025 pour les investissements. Il les énumère.

Monsieur le Président ajoute que la livraison de l'accueil périscolaire est prévue pour septembre 2025, les travaux pour le terrain synthétique commenceront vers le 24 mars. Pour la réfection du sol de la salle des sports, Hélène SEIGNER (responsable du patrimoine bâti à Guérande) est en relation avec un opérateur (celui en charge de la réfection du sol de la salle des sports Jean Ménager), celui-ci doit réaliser une visite dans les prochains jours afin d'évaluer les travaux à réaliser. L'enveloppe de 250 000 € serait la fourchette haute du projet. L'usage du sol de la salle des sports sera à questionner, l'usage de chaussures d'extérieures vient accélérer la dégradation du sol sportif. Denis LENORMAND indique qu'une

réorganisation du service d'entretien des équipements sportifs est en cours, il y aura désormais un agent permanent. Hélène SEIGNER précise qu'un dispositif de binômes sur les entretiens est effectivement en test, 2 agents sont dédiés à l'entretien de la salle des sports de Kerbiniou et du Pays Blanc, 2 agents pour la salle des sports de la Madeleine, du stade de football de la Madeleine et du tennis de Bréhadour et 2 autres agents sur le complexe de Jean Ménager. Un test a eu lieu sur les mois de janvier/février, un bilan sera réalisé la semaine 11 avec le chef d'équipe, il sera discuté le fait de dédier des agents sur des événements spécifiques. François FONTAINE indique qu'il serait intéressant de rappeler aux associations d'être vigilantes sur l'utilisation du sol sportif. Claude BODET souligne également la vétusté du sol qui a l'âge du bâtiment.

Slide 10

Monsieur le Président précise que le projet d'APS a été financé à hauteur de 50% par des subventions.

Monsieur le Président indique que la consultation pour l'emprunt a été lancée le 4 mars, les offres seront analysées par le cabinet Taelys. L'offre validée sera présentée aux membres du Comité Syndical lors de la séance du 27 mars.

Slide 12

Monsieur le Président ajoute qu'aucun nouveau projet sera voté lors du Budget Primitif 2026 car ce sera la période de réserve électorale.

Monsieur le Président clôt cette présentation et laisse la parole aux membres du Comité Syndical pour le débat d'orientation budgétaire.

Jean-Claude DENIE évoque le sujet du terrain synthétique, suite à la demande d'homologation du terrain synthétique auprès de la commission régionale des terrains et installations sportives de la Ligue, le terrain synthétique présente toutes les conditions afin d'être homologué en T5, cependant une inquiétude persiste, dans le document reçu par la Ligue, il est mentionné que le stade ne dispose que d'un seul vestiaire arbitre. Or, Afin de justifier de l'homologation des 2 terrains en T5, il convient qu'il y ait 2 vestiaires arbitres. Monsieur le Président indique qu'une réponse sera apportée à la FFA lorsque le Syndicat aura reçu leur réponse concernant la demande de subvention. Il aurait été intéressant d'avoir cette information en amont car désormais cette nouvelle infrastructure est imposée. Le syndicat intégrera cette sollicitation de 2 vestiaires arbitres à une échéance 2026, 2027 ou 2028. Cela va questionner sur le sujet global des vestiaires, la proposition faite était de louer des Algeco pour en faire des vestiaires, il s'agit d'une dépense de fonctionnement difficilement supportable par le Syndicat, une location avec option d'achat n'est pas possible pour une collectivité. Il faudra donc revoir cette dépense dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il tient avec Monsieur BODET à rappeler que ce sujet vient s'ajouter à celui des travaux de rénovation des écoles.

La dépense liée aux vestiaires n'est pas inscrite au budget, mais tout comme le terrain synthétique, si une opportunité financière se présente, le sujet pourra être réabordé. La priorité reste les vestiaires arbitres afin d'homologuer les terrains. Claude BODET ajoute que cette réponse apportée à la Ligue permettra à l'ASMF d'avoir une dérogation pour l'homologation.

François FONTAINE demande si une participation du club dans cet investissement est prévue. Jean-Claude DENIE répond qu'aucune participation n'était prévue pour les vestiaires mais pourquoi pas.

Claude BODET remarque qu'il est surprenant que la Ligue n'ait pas souligné après sa visite du stade, la nécessité de ces vestiaires, son Vice-Président est très pointilleux.

Monsieur le Président indique qu'il ne connaît pas la marge budgétaire qu'il y aura sur les travaux de réfection du sol de la salle des sports. Claude BODET indique que les travaux seront réalisés que lorsque l'on pourra les faire.

Monsieur le Président indique que le changement des luminaires de la salle des sports aura lieu entre le 23 mars et le 3 avril. Hélène SEIGNER précise que ce travail avait déjà été réalisé sur les vestiaires de la salle des sports. Ce relamping aura lieu dans la grande salle.

Claude BODET explique qu'il y a eu très peu d'investissement pendant des années, le complexe à évoluer sans prendre en compte l'évolution des besoins. Tout le retard ne peut pas être rattrapé d'un seul coup. Monsieur le Président ajoute que c'est pour cela que les participations d'investissement ont augmenté de 120%, sans cette augmentation les investissements réalisés ne seraient pas aussi nombreux. Tous les projets pour la Madeleine ont été votés « à l'unanimité » par les membres du SIVOM.

Jean-Claude DENIE indique que le nouveau terrain synthétique apportera des contraintes aux utilisateurs notamment concernant la traversée des terrains. Une concertation devra avoir lieu entre le club et le Syndicat notamment afin de définir le meilleur emplacement des vestiaires arbitres, Jean-Claude DENIE propose que l'un de ces vestiaires soit situé au bout du terrain d'honneur de façon à avoir un accès direct sur le terrain.

Caroline LEBEAU demande si un débat sur le devenir de l'ancien accueil périscolaire (ex-presbytère) aura lieu, malgré la période de réserve électorale à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Monsieur le Président répond qu'après échange sur ce sujet avec Claude BODET, ce sujet serait porté sur le prochain mandat. Ce sujet mérite une réflexion importante. Denis LENORMAND indique qu'il faudra réaliser une mise en sécurité du bâtiment vers septembre/octobre après sa fermeture. Monsieur le Président précise que ce bâtiment appartient au Syndicat. Jean-Claude DENIE indique qu'il y a une forte demande des associations d'être associées à la réflexion. Claude BODET ajoute que ce bâtiment a des problèmes d'accessibilité, il doit répondre aux normes d'un ERP (établissement recevant du public).

VOTE : À L'UNANIMITÉ

## 2 - Débat d'orientation budgétaire 2025 - Budget annexe vente d'électricité

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Président indique qu'il est possible de procéder à un reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe vers le budget principal. Thomas LEMONNIER ajoute que cet excédent est pour le moment conservé sur le budget annexe car les panneaux sont vieillissants, il est donc prudent de conserver une capacité à investir sur ce budget.

Jean-Noël DESBOIS demande quelle est la date de fin de contrat avec EDF. Thomas LEMONNIER répond que le contrat s'achèvera en 2030. Monsieur le Président demande si cette échéance coïncide avec la fin du prêt pour les panneaux photovoltaïques. Thomas LEMONNIER répond qu'une partie du prêt de la construction de l'école élémentaire avait été affectée à ces panneaux photovoltaïques sur le budget annexe. Le remboursement de cette quote-part avait été planifié sur celui de l'amortissement des panneaux. Depuis 2023, les panneaux sont amortis et cette quote-part est remboursée.

VOTE : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président indique que l'ordre du jour est épuisé, le prochain Comité Syndical aura lieu le 27 mars prochain.

Jean-Claude DENIE a une question concernant le mauvais état du terrain d'honneur de football. Monsieur le Président répond qu'un courriel du Président de l'association de football a été reçu à ce sujet, il rappelle que l'état du terrain d'honneur est lié à une utilisation très intensive de la structure, pour qu'un terrain engazonné se régénère, il lui faut des temps de pause. Il espère que le terrain synthétique répondra à un usage plus intensif des licenciés. Monsieur le Président entend cette demande récurrente sur l'état des terrains de football. Depuis le 23 février, Jean-Claude DENIE n'a vu aucune intervention sur les terrains de football malgré le temps humide. Monsieur le Président indique qu'une réponse sera apportée au Président du club de football, il rappelle que le Comité Syndical n'est pas la commission travaux, la demande a été enregistrée et une réponse sera apportée.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 heures 50.

**Caroline LEBEAU**  
Secrétaire de séance



**Nicolas CRIAUD**  
Président

Signé numériquement le 13/03/2025

**Nicolas CRIAUD**

A blue circular stamp with the text "LA MADELEINE DE GUERANDE" around the perimeter and "SYNDICAT INTERCOMMUNAL" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Président du Syndicat**